Programme

AVOT OUBANIM

Vayikra 5784

Chabbath Zakhor

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE
1 heure d'étude Parents - Enfants pédagogique et ludique

1 QUIZZ
1 Quizz hebdomadaire où les gagnants sont publiés

1 SOIREE
Une soirée organisée chaque mois dans une communauté avec des cadeaux à gagner

1 TIRAGE AU SORT
1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

PARACHA

Chapitre 5, verset 23

A la fin de la *Paracha* de *Vayikra*, la Torah nous parle du *Acham Gzélot*, le sacrifice que devait apporter celui qui avait **fauté avec de l'argent** (exemples : vol d'argent, négation d'un prêt d'argent reçu, rétention d'un salaire dû) et qui, en plus, a juré qu'il n'a pas fait cela (alors qu'il l'a fait).

Lorsqu'il reconnaît sa faute, il doit apporter en **sacrifice un bélier sans défaut pour être pardonné**. Mais il doit d'abord **réparer ce qu'il a fait, en rendant l'argent** (ou l'objet) volé, et en **ajoutant même un cinquième sur la valeur** de la somme.

Le *Beth Halévy* explique qu'une **personne qui faute fait entrer en elle une profonde impureté**, dont il va falloir la purifier. Et que :

- lorsqu'un aliment non-Cachère a été cuit dans une marmite, il faudra d'abord bien nettoyer celle-ci avant de la cachériser à l'eau chaude, pour que la cachérisation soit efficace ;
- lorsqu'un aliment non-Cachère a été cuit directement sur le feu (exemple : de la viande qu'on a mis sur une brochette), l'ustensile qui était en contact avec lui devra être cachérisé à la flamme, et pas seulement par l'eau ;
- lorsqu'une personne faute, **la faute s'attache à lui**, l'enveloppe et **l'amènera au jugement**.

Celui qui veut faire *Téchouva* doit donc :

- d'abord **se débarrasser de la faute** (exemple : rendre l'argent volé), s'en nettoyer extérieurement ;
- puis **s'en purifier intérieurement**.

Les efforts à faire dans la *Téchouva* dépendront de la

PARACHA SUITE

gravité de la faute qui a été faite.

L'étude de la Torah est une méthode très efficace pour la *Téchouva*. Elle peut purifier profondément l'homme de toute l'impureté qui est en lui. Car elle est semblable au feu, comme l'indiquent:

- le *Passouk* de Yirmiyahou (23, 29) qui dit : "N'est-ce pas que Mes paroles sont comme du feu ?" ;
- la *Michna* qui dit (*Avot* 6, 1) : "La Torah cachérise celui qui l'étudie convenablement, pour faire de lui un *Tsadik*."

Celui qui fait *Téchouva* doit parfois passer par des souffrances. Mais il peut s'épargner cela en se plongeant dans l'étude de la Torah, qui purifie de l'intérieur, sans qu'il soit nécessaire de passer par d'autres épreuves.

HALAKHA

Choul'han 'Aroukh, chapitre 689, Halakha 5

Dans les villes ouvertes, on lira la *Méguila* d'Esther ce samedi soir et ce dimanche matin. Par contre, dans les villes entourées de murailles comme Yérouchalaïm, on la lira dimanche soir et lundi matin.

Le *Choul'han 'Aroukh* rapporte une *Halakha* intéressante . Dans un endroit où il n'y a pas de *Minyan* :

- si une seule personne sait lire la *Méguila*, elle la lira et acquittera les autres de cette lecture ;
- si tout le monde sait la lire, chacun la lira pour lui-même.

Le *Biour Halakha* explique que le *Choul'han 'Aroukh* a bien précisé "dans un endroit où il n'y a pas de *Minyan*". Il ne parle donc que de **cas extrêmes de Juifs qui habitent des villages isolés**, dans lesquels il n'y a pas de *Minyan*. Car dans les endroits où il y a **suffisamment de Juifs pour constituer un *Minyan***, il est **obligatoire de l'organiser**.

La lecture de la *Méguila* est **considérée comme une prière**. Et, lors d'une prière, ce n'est que s'il y a un *Minyan* que le *Chalia'h Tsibour* (qui est, justement, le délégué de ce *Minyan*) peut acquitter les autres de la prière. S'il n'y a pas de *Minyan*, chacun doit prier pour lui-même. Car, normalement, chacun doit **demander miséricorde pour lui-même**, sans compter sur les autres pour cela.

La sonnerie du *Chofar*, par contre, n'est pas considérée comme une prière. C'est pourquoi, même en l'absence de *Minyan*, un homme peut acquitter d'autres personnes des sonneries, même si elles savent, elles aussi, sonner le *Chofar*.

Ceci est l'opinion du *Choul'han 'Aroukh*.

Certains décisionnaires la contestent, et considèrent que même en l'absence de *Minyan* et même si chacun sait lire la *Méguila*, il est quand même préférable qu'un seul homme la lise pour acquitter toute l'assemblée, en vertu du principe de ***Bérov 'Am Hadrat Mélékh*** ("Plus le peuple est nombreux, plus la splendeur du roi est grande").

D'ailleurs, ce principe s'applique aussi dans la *Havdala*, pour la *Brakha* sur la bougie, où il est mieux qu'un homme la dise pour toutes les autres personnes, même en l'absence de *Minyan*. Car le fait que **plusieurs personnes accomplissent ensemble une même *Mitsva* réhausse l'honneur d'Hachem**.

En pratique, le *'Aroukh Hachoul'han* tranche que **l'habitude est qu'une personne lise la *Méguila* pour toutes les autres** même lorsqu'il n'y a pas de *Minyan*. Car le principe de *Bérov 'Am Hadrat Mélékh* est prioritaire.

Que nous puissions tous nous réunir pour accomplir ensemble cette *Mitsva* !

Pirké Avot, chapitre 3, Michna 17, première partie

MICHNA

Dans cette *Michna*, la parole est donnée à Rabbi El'azar Ben 'Azaria.

C'était un **très grand Sage**, de l'époque où les *'Hakhamim* se trouvaient à Yavné, après la destruction du second Temple. C'est un **descendant direct d'Ézra *Hasofer***. Et il était aussi **immensément riche**.

Ces trois choses ont entraîné qu'il soit **choisi pour succéder à Rabban Gamliel**, lorsque celui-ci a été déchu du poste de Prince, en raison de son conflit avec Rabbi Yéhochoua'.

Et même lorsque ce conflit a été apaisé et que Rabban Gamliel est revenu à son poste, Rabbi El'azar Ben 'Azaria n'a pas été destitué.

Les deux *Rabbanim* se relayaient au poste de Prince : Rabban Gamliel l'occupait pendant deux semaines ; et Rabbi El'azar, la troisième semaine.

Rabbi Yéhouda *Hanassi*, l'auteur de la *Michna*, disait énormément de bien de Rabbi El'azar Ben 'Azaria. Il disait qu'il était capable de répondre à toutes les questions : sur le *'Houmach*, sur la *Michna*, sur le *Midrach*, sur les *Halakhot*, sur les *Agadot*. Et que celui qui se présentait chez lui vide de connaissances en ressortait **plein de Torah et de *Brakha***.

Dans cette *Michna*, Rabbi El'azar Ben 'Azaria dit : "S'il n'y a pas de Torah, il n'y a pas de *Dérekh Erets*. Et s'il n'y a pas de *Dérekh Erets*, il n'y a pas de Torah".

Explication : **Sans avoir étudié convenablement** le *'Houmach* et la *Michna* ni servi les *Talmidé 'Hakhamim*, un **homme ne peut pas bien se comporter**. Sa relation avec autrui n'est certainement pas droite et agréable.

D'un autre côté, sans *Dérekh Érets*, il n'y a pas de Torah. C'est-à-dire que lorsque quelqu'un **se comporte mal, la Torah qu'il étudie n'a pas de valeur**, car il la rend dégoûtante aux yeux des gens.

Rav Chakh a demandé : puisque la *Michna* dit qu'il n'y a pas de Torah sans *Dérekh Erets*, ni de *Dérekh Erets* sans Torah, **par quoi faut-il commencer** ?

Il a répondu qu'il existe **deux *Dérekh Erets*** :

- un basique, extérieur, que tout le monde doit avoir : bien se comporter, être poli, ne pas prendre la place des autres... **Sans ce comportement minimal, l'étude de la Torah n'améliore pas** ;
- un plus fin, plus profond, qui permet de bien réagir dans des situations délicates, et auquel **seule l'étude de la Torah permet d'accéder**.

Michlé, chapitre 31, verset 30

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce *Passouk*, le roi Chlomo déclare : "**Mensonge est la grâce, et futilité est la beauté**. Une femme qui **craint Hachem est digne de louanges**."

Le *Even 'Ezra* et le *Malbim* expliquent que ce *Passouk* est la suite de la louange que le mari et les enfants adressent à la *Échet 'Hayil*.

Après lui avoir dit qu'elle était la meilleure parmi les femmes, ils lui disent : "Et tu as su nous montrer que les efforts que tu fais pour te faire belle ne sont pas au dessus de tes bonnes actions. Que la beauté physique est fausse lorsqu'elle est déconnectée de l'essentiel/des **vraies valeurs : la crainte d'Hachem et les bonnes actions**."

Pour une femme, il n'est pas évident de ne pas mettre en avant sa beauté extérieure. La Échet 'Hayil prend aussi soin d'elle, mais elle s'investit surtout sur l'essentiel : les **vraies valeurs, les bonnes actions**, **l'écoute de son mari et de ses enfants** pour les aider au mieux, **l'indulgence** envers autrui...

Le *Gaon* de Vilna précise que la **crainte d'Hachem** de la Échet 'Hayil augmente sa beauté extérieure. Car une beauté extérieure sans crainte d'Hachem est une beauté "plastique", **sans véritable éclat**.

On pourrait aussi considérer que ce *Passouk* n'est pas lié à ce qui précède, et concerne par exemple un jeune homme qui s'apprête à rencontrer une jeune fille, et auquel le roi Chlomo conseille : "**Ne cherche pas à ce qu'elle te plaise au premier regard** (car on finit par s'habituer à la beauté physique, et donc à s'en lasser). **Concentre-toi sur l'essentiel** (ses vraies qualités). Et tu la trouveras alors de plus en plus belle."

Choftim, chapitre 14, versets 1 à 4

CHOFTIM
PROPHÈTES

Le texte nous dit que **Chimchon est descendu dans une ville qui s'appelle Timna**, et qu'il y a vu une femme parmi les filles des Philistins.

Le *Radak* remarque que, dans la *Paracha* de *Vayéchev*, la Torah nous raconte un événement semblable. Mais là-bas, il est dit : "Yéhouda est monté à Timna."

D'après certains commentateurs, il y avait deux villes qui s'appelaient Timna. L'une, dans laquelle Yéhouda est monté, se trouvait en hauteur ; et l'autre, dans laquelle Chimchon est descendu, était dans la plaine.

Selon d'autres commentateurs, il s'agit de la même ville. Mais si on vient du sommet, on descend vers Timna ; et si on vient de la plaine, on monte vers Timna.

Mais plus profondément, **l'épisode de Yéhouda a été pour lui une ascension** (puisque sa rencontre avec Tamar va entraîner la naissance de deux jumeaux ; et que l'un d'eux est l'ancêtre du *Machia'h*) alors que **celui de Chimchon a été pour lui une chute spirituelle**.

Le texte nous dit simplement que Chimchon a vu là-bas une femme. Car il l'a **simplement vue. Il ne lui a pas parlé.**

Il aurait dû, a priori, se dire : "Bien qu'elle me plaise physiquement, peut-être que si je lui parle, elle ne me plaira plus autant ; ou alors, moi je ne lui plairai pas, et elle ne voudra donc pas se marier avec moi ; ou peut-être que ses parents ne voudront pas ; ou peut-être que, même si personne ne s'oppose à ce mariage, elle ne voudra pas devenir juive, et il ne pourra donc pas avoir lieu."

Mais il n'a pas pensé à tout cela. Le simple fait qu'il l'ait vue lui a suffit pour demander à ses parents (à lui) de la lui prendre pour femme. C'est-à-dire qu'il leur demande à eux de faire tout le travail : **parler à la fille et à ses parents, lui demander à elle de devenir juive...**

Ses parents, choqués, lui ont demandé : "N'y a-t-il pas, dans tout le peuple juif, une personne digne de devenir ta femme ?! **Pourquoi chercher une femme chez les Philistins, un peuple qui nous oppresse** en ce moment et qui, en plus, n'est pas circoncis ?!"

Mais Chimchon voulait elle et aucune autre. Et, comme il savait qu'il ne pouvait pas se marier avec elle si elle n'était pas juive, il a demandé à ses parents (à lui) de faire tout ce qu'ils pouvaient pour qu'elle le devienne.

Ses parents, choqués par cette demande, ne savaient pas que cette situation a été provoquée par Hachem, qui cherchait un moyen de permettre à Chimchon de massacrer les Pélichtim. Car, à ce moment-là, les Pélichtim dominaient le peuple juif. Par conséquent, si Chimchon les avait attaqués, ils auraient cru que c'était les Juifs qui l'ont envoyé. Et ils auraient donc cherché à se venger sur eux.

Mais puisque Chimchon s'est marié avec une femme du peuple des Pélichtim et qu'une querelle a ensuite éclaté entre cette femme et Chimchon, celui-ci, dans sa fureur, s'est attaqué à des Pélichtim. Mais les Pélichtim n'ont cherché à se venger que contre lui (et pas contre tout son peuple), car ils se sont dit : "Il est venu de lui-même s'attaquer à nous, pour régler son problème familial". Et ainsi le **peuple juif n'a pas souffert de leur réaction**.

Combien les chemins d'Hachem sont grands et mystérieux !

Suite au prochain épisode...

HISTOIRE

Voici une histoire que nous tenons du Rav Ouri Zohar z"l, fondateur de l'association *Lev Léa'him*.

Le comptable de celle-ci à un jour parlé à ce Rav d'un don énigmatique : celui d'un homme qui versait chaque mois 10 dollars à l'association. Mais une fois, il a augmenté son don à 14 dollars, a versé cette somme pendant plusieurs mois, puis a de nouveau donné 10 dollars par mois.

Très curieux de savoir ce qui se cachait derrière ce mystère, le comptable a décidé d'appeler le donateur. Celui-ci lui a dit : "J'étudie la Torah au *Collel*, ma femme s'occupe des enfants. Chaque mois, je **donne mon Ma'asser à *Lev Léa'him***.

A un moment, un *Collel* du soir, qui donnait une bourse de 40 dollars par mois, a ouvert dans mon quartier. Je m'y suis inscrit. Et j'ai donc donné 4 dollars de *Ma'asser* en plus.

Mais ensuite, ce Collel a fermé. Et je suis donc revenu à mon **don mensuel initial de 10 dollars**."

Cette histoire a beaucoup impressionné Rav Zohar.

Une fois, alors qu'il était en Amérique pour récolter des dons pour son association, un donateur lui a donné 5000 dollars. Le Rav a alors voulu lui raconter l'histoire de celui qui donnait chaque mois 10 dollars, puis 14 dollars et de nouveau 10 dollars.

Cette histoire a bouleversé le donateur, qui a déchiré son chèque initial, pour finalement lui donner un **chèque de 100 000 dollars**.

Rav Zohar a raconté cette histoire à Rav Steinman, qui a dit :

"Cet homme, qui a donné 4 dollars de plus par mois à *Lev Léa'him*, aurait pu se dire : "Ce n'est pas une si petite somme qui va changer la vie de cette association !".

Mais en vérité, cela a amené à cette dernière 100 000 dollars ! Cela nous apprend que, dans la vie, **nous n'avons pas le droit de sous-estimer l'importance de nos actions**. Car même si nous ne le voyons pas toujours immédiatement, chacune peut avoir **d'extraordinaires répercussions** !"

CHMIRAT HALACHONE *en histoire*

Le 'Hafets 'Haïm nous enseigne : "Il est écrit dans les Tikouné Hazohar que la médisance conduit à la pauvreté. Par conséquent, celui qui souhaite vivre convenablement se gardera de cette faute." (Chemirat Halachon, Zekhira 6)

LE CAS DE LA SEMAINE

Léa dénigre sa camarade Ra'hel auprès de Batchéva, mais Batchéva sait qu'il y a un malentendu entre les deux camarades et veut trouver un arrangement entre elles.

QUESTION

Batchéva a-t-elle le droit d'écouter ce que lui raconte Léa au sujet de Ra'hel ?

Réponse

Batchéva peut écouter les propos dénigrants de Léa à l'encontre de Ra'hel car **sa volonté est justement de disculper** Ra'hel auprès de Léa, en interprétant les propos diffamatoires qu'elle profère à son mérite.

Question

GUEMARA

Aaron est fiancé et fait faire une **bague sertie d'un magnifique diamant pour sa future épouse**.

Il a convenu avec le bijoutier qu'il **fournirait lui-même le diamant** et que le bijoutier n'aura qu'à l'enchâsser dans la bague. Une fois la bague prête, Aaron la récupère et l'offre à sa fiancée. Au bout de quelques jours, cette dernière se rend compte soudainement que le **diamant est tombé de la bague**, et demeure depuis introuvable.

Aaron demande alors au bijoutier à être remboursé de la valeur du diamant. En effet, prétend-il, s'il était fixé comme il le fallait, il aurait été impossible qu'il tombe en seulement quelques jours, c'est là donc une évidence qu'il a depuis le début mal été enchâssé.

Le bijoutier lui dit alors qu'en effet, quand il a travaillé sur la bague, il lui manquait un outil qui a rendu **l'enchâssement plus compliqué** et, apparemment, même moins efficace. Mais, continue-t-il, cela n'est pas une raison de le responsabiliser car ce n'est qu'un **dommage indirect** puisqu'il n'était pas sûr que le diamant se perde, et même si oui, il aurait pu être retrouvé. C'est pourquoi le bijoutier ne se voit **pas responsable de rembourser le diamant**.

Le bijoutier doit-il rembourser le diamant qui a été perdu en conséquence de sa négligence ?

A toi !

- *Baba Metsia 80b Michna*
- *Maharit 'Hochen Michpat 2, 110*
- *Baba Metsia 93b "Haya Lo Lekadem Beroim Oubemaklot"*
- *Responsa Maharil Diskin Psakim chap.197*

RÉPONSE

Tout artisan employé pour faire un travail, comme le bijoutier employé pour enchâsser la pierre, a le statut de **gardien rémunéré** comme mentionné dans la *Michna*.

Or, le *Maharit* déduit de la *Guémara* susmentionné qu'un gardien est responsable même d'un dommage **causé indirectement à l'objet pendant la période de garde** [a contrario de tout un chacun, qui d'après la stricte loi n'a pas l'obligation de rembourser un dommage causé indirectement]. Toutefois, dans notre cas le dommage est arrivé une fois que l'objet n'était pas sous la garde du gardien mais seulement après ; nous ne pouvons donc pas par la responsabiliser le bijoutier.

Cependant le *Maharil Diskin* nous apprend qu'un dommage arrivé à un objet gardé, et qui, par la suite, a été rendu à son propriétaire **sans que le gardien ne le prévienne du dommage**, ce qui a causé par la suite un dommage plus important à l'objet, sera **responsable de ce dommage**.

C'est pourquoi, dans notre cas, au moment où le bijoutier a mal enchâssé le diamant, il l'a endommagé de façon indirecte, puis quand il n'a **pas prévenu son client**, a endossé la responsabilité de futurs dommages liés à cela. C'est pourquoi le bijoutier sera responsable de rembourser le diamant perdu.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Rosemblum | Retranscription : Léa Marciano

Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : *01 77 50 22 31* *+972 54 679 75 77* *avotoubanim@torah-box.com*